

Des avocats, magistrats et victimes du terrorisme appellent au rapatriement de Syrie des enfants français

par SOPHIE PARMENTIER

Après la nouvelle plainte pour séquestration déposée par une avocate parisienne, plusieurs avocats, magistrats, universitaires, associations signent un texte en faveur du rapatriement des enfants français détenus dans des camps du Kurdistan syrien. L'Association française des Victimes du Terrorisme lance le même appel.



Femme et enfant dans le campement de Roj, au Kurdistan syrien ©MAXPPP / AHMED MARDNLI / EPA / NEWSCOM

« Nous tenons à rappeler l'article 37 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Les États parties veillent à ce que nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire » rappelle l'Association française des Victimes du Terrorisme. Pour la première fois, cette association appelle au rapatriement des enfants français détenus dans les camps du Kurdistan syrien.

« Nous nous sommes déplacés dans ces camps », explique **Guillaume Denoix de Saint Marc**, directeur et porte-parole de l'Association française des Victimes du Terrorisme, lui-même victime – son père est mort dans l'attentat du DC 10 d'UTA en 1989. « *Les enfants français qui sont aujourd'hui dans les camps du Kurdistan syrien ne sont pas des victimes du terrorisme, au sens où leur vie n'a pas été mise en danger* »

par des terroristes, directement. Ils n'ont pas ce statut, mais ils sont victimes d'une situation qu'ils ne maîtrisent pas. Et à ce titre-là, ils ont droit à notre compassion », estime-t-il.

Il ajoute :

“ Ces enfants n'ont pas choisi, leurs parents ont choisi mais eux ont subi.

« Ces enfants vivent un enfer. Ils sont privés de liberté. Ils sont dans des camps dans des conditions déplorables. Tout ça est contraire à tous les textes que la France a signés », déplore le porte-parole de l'AfVT. Guillaume Denoix de Saint Marc reconnaît que ces enfants peuvent « faire peur ». Mais « il faut tout faire pour qu'ils soient sauvés, puis accompagnés, éduqués, et les ramener dans la société. Leur vie ne peut pas être là-bas. C'est encore plus dangereux de les laisser là-bas », conclut-il.

Un constat que partagent bien d'autres associations et syndicats d'avocats et de magistrats. Dans une tribune commune, la Fédération internationale des droits de l'Homme, la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, plusieurs universitaires et avocats demandent aux autorités françaises de « faire rapatrier au plus vite et sans condition l'ensemble des enfants français actuellement retenus sur les territoires irakien et syrien » et d'« adopter une position diplomatique forte visant, dans le respect de la souveraineté des États concernés, à ce que les ressortissants français mis en cause en raison de leur appartenance à l'organisation État islamique soient remis à la justice française pour être jugés ».

Les avocats, magistrats, universitaires, associations signataires de la tribune écrivent :

“ Doit-on rappeler que le groupe État islamique est né dans les prisons irakiennes ?

Parmi les signataires de cette tribune, **maître Henri Leclerc**, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme, et **maître Marie Dosé**, qui depuis des mois, multiplie les recours et les plaintes, jusque devant l'ONU. L'avocate parisienne a déposé cette semaine une nouvelle plainte, cette fois pour séquestration. « *La séquestration c'est le fait d'arrêter et de détenir quelqu'un sans l'ordre d'une autorité légitime. Ces femmes et ces enfants sont en prison alors même qu'il n'y a aucune autorité légitime à même de les emprisonner puisque les femmes n'ont pas vu le juge kurde* », estime Marie Dosé. Elle souligne que dans le droit kurde, au Kurdistan syrien où se trouvent ces femmes, il n'y a pas d'infraction légale spécifique permettant de juger ces Françaises qui avaient rejoint le groupe État islamique avec leurs maris. Des femmes que la France ne souhaite pas rapatrier, même si des procédures judiciaires sont aussi ouvertes à Paris par la justice antiterroriste.

La position officielle du gouvernement reste inchangée : rapatrier des enfants seulement, et au cas par cas seulement. Une quinzaine d'enfants français, orphelins pour la plupart, ont été rapatriés du Kurdistan syrien depuis le mois de mars 2019, dans des avions militaires français. Deux de ces enfants sont rentrés après que leur mère a accepté de se séparer d'eux, au camp syrien de Roj. Il reste dans les trois camps du Kurdistan syrien plusieurs dizaines d'enfants français, dont les mères ne veulent pas se séparer. « *Une séparation inhumaine* », s'emporte Marie Dosé. L'avocate continue à espérer le rapatriement d'autres enfants, « *alors qu'il fait en ce moment cinquante degrés sous les tentes des camps* », se désole-t-elle. ■